

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

**Présents** : Ms et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLET, C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Martine VENIN

**Absents excusés** : Ms L. PITTNER - F. PRAS (donne pouvoir à JF MARTINE)

### **APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016**

Les comptes de gestion établis par Madame le percepteur pour l'exercice 2016 étant conformes à la comptabilité communale et n'appelant pas de remarque particulière, sont approuvés et votés à l'unanimité.

### **APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Les différents comptes administratifs de l'exercice 2016 sont approuvés et votés à l'unanimité. Ils font apparaître en euros, les résultats suivants :

Budgets	Résultats de clôture
<b>Principal</b> Fonctionnement Investissement	295 361.55 - -40 137.78 <b>+ 255 223.77</b>
<b>Forêt</b> Fonctionnement Investissement	46 086.70 - - 4 559.54 <b>+ 41 527.16</b>
<b>Assainissement</b> Fonctionnement Investissement	-16 217.73 40 113.78 <b>+ 23 896.05</b>
<b>Lotissement</b> Fonctionnement Investissement	32 508.34 -3 172.66 <b>+29 335.68</b>
<b>Photovoltaïque</b> Fonctionnement Investissement	4 507.44 -30 992.72 <b>- 26 485.28</b>

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal approuve les affectations de résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 des différents budgets qui s'inscrivent en report sur les budgets primitifs 2017 ainsi qu'il suit :

- Budget principal : 255 223.77 € en fonctionnement et 40 137.78€ en investissement
- Budget forêt : 41 527.16 € en fonctionnement et 4 559.54 € en investissement
- Budget lotissement .....29 335.68€ en fonctionnement et 3 172.66€ en investissement
- Budget photovoltaïque ... 4 570.44 € en investissement

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Comme suite à l'intégration à la communauté de communes de Bugey Sud au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taux intercommunaux des taxes directes locales ont fait l'objet d'une modification. En effet, ces derniers sont inférieurs à ceux préalablement appliqués par l'ex Communauté de Communes du Valromey (fiscalité additionnelle remplacée par une fiscalité professionnelle unique). Cette baisse correspondant à une moyenne de 2.46%, il est nécessaire pour les communes d'appliquer une hausse proportionnelle afin de leur garantir les mêmes recettes fiscales. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit que d'un rééquilibrage des taux, n'entraînant pas d'incidences sur la fiscalité des contribuables.

La neutralité est établie.

Par ailleurs, aucune hausse supplémentaire à l'initiative de la commune n'est proposée car non justifiée à ce jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, à savoir :

	<b><u>ANCIEN</u></b>	<b><u>NOUVEAU</u></b>
• Taxe d'habitation :	12.58 %	14.80 %
• Taxe foncière (bâti) :	9.29 %	10.68%
• Taxe foncière (non bâti) :	32.84 %	36.63%
• Cotisation Foncière Entreprises :	14.22%	Transférée à la CCSB

## **APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Madame le Maire informe que le vote de ces budgets se produit dans un contexte un peu particulier. Elle explique que le recours déposé par l'association Avenir en Valromey a fait l'objet d'une audience devant le Tribunal Administratif le 06 avril dernier. Les conclusions du rapporteur public soulignent l'incohérence de la création d'un SIVOM contraire à l'esprit de la Loi Notre ainsi qu'un déséquilibre de solidarité territoriale résultant d'une intégration et non d'une fusion. Aussi, l'annulation de l'arrêté préfectoral est demandée. Madame le Maire explique aux élus que si cette annulation venait à être prononcée, elle serait très lourde de conséquences pour les contribuables du Valromey, mais aussi pour les personnels. Elle laisserait une part d'incertitudes quant à l'avenir, supposerait de détricoter le travail réalisé et freinerait les anticipations prises (études en vue du transfert de nouvelles compétences obligatoires) pour in fine ne rien garantir de plus par rapport à la situation d'aujourd'hui. Le résultat de l'audience devrait être connu dans les semaines à venir.

Concernant le budget primitif de 2017, Madame le Maire explique qu'il a été établi en tenant compte des réalités suivantes :

- La baisse continue des dotations de l'Etat et notamment de la dotation globale de fonctionnement qui subit encore cette année une diminution de 8%, soit un cumulé de 20 000€ depuis 2014,
- Les changements liés au transfert de nouvelles compétences (apparition d'attribution de compensation) et à la création du SIVOM du Valromey (contribution financière) mais aussi l'apparition de charges nouvelles (adhésion à un service d'instruction des documents d'urbanisme suite au désengagement progressif des services de la DDT, contribution nouvelle au SIEA en soutien aux investissements engagés).

- La prise en compte de la nécessité d'appliquer une nouvelle fiscalité communale en lien avec les nouveaux taux intercommunaux.

Elle explique que la commission des finances a travaillé au préalable en définissant les axes prioritaires. Les dépenses de fonctionnement seront calculées au plus justes, et les dépenses d'investissement concerneront les priorités suivantes : l'entretien du patrimoine communal et des chemins ruraux, les travaux de réhabilitation des stations d'épuration, la mise en accessibilité des bâtiments, le projet d'aménagement des locaux de la Croix Rouge. Elle précise que la situation financière de la commune est saine et que le budget de fonctionnement pourra être voté excédentaire.

Au-delà des considérations budgétaires, elle rappelle également l'importance que ces choix soient pris dans un intérêt collectif, avec une vision de développement pour la Commune et qu'une implication des élus aux côtés des associations ou dans diverses manifestations créant du lien est indispensable pour assurer une identité communale.

Le budget général, par 12 voix pour et une abstention a été voté et approuvé en dépenses et en recettes.

Les autres budgets ont été votés et approuvés à l'unanimité avec 13 voix pour selon le tableau ci-dessous :

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>	684 739.47 €	735 248.95 €	317 355.06 €	317 355.06 €
<b>Forêt</b>	64 837.16 €	64 837.16 €	40 079.54 €	40 079.54 €
<b>Assainissement</b>	88 025.46 €	88 025.46 €	433 423.00 €	433 423.00 €
<b>Lotissement la Muraille</b>	79 358.68 €	79 358.68 €	3 172.66 €	3 172.66 €
<b>Photovoltaïque</b>	2 400.00 €	2 400.00 €	30992.92 €	30 992.92€

### **DELIBERATION POUR FIXER LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DE LOGICIEL**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les biens relevant de la gestion du budget photovoltaïque doivent être amortis, ceci est donc applicable pour un logiciel ayant été acquis pour la gestion de ce budget. Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal fixe à 1 an la durée d'amortissement de ce logiciel.

### **DELIBERATIONS RETROCESSION VOIRIE SEMCODA-COMMUNE**

Madame le Maire explique qu'il convient de compléter la délibération en date du 15 septembre 2016 qui ne mentionnait pas le prix de la transaction, le Conseil, à l'unanimité fixe le prix de vente à l'€ symbolique :

### **DELIBERATION CLASSEMENT VOIRIE**

Madame le Maire explique que suite au transfert de la compétence voirie à la CCBS, il a été demandé, il convient d'intégrer deux nouvelles voies de desserte du lotissement de Thruignin : L' Impasse du Caton pour 37 mètres linéaires et l'impasse du Clos de Thurignin pour 87 mètres linéaires seront intégrées dans la voirie communautaire. Le Conseil à l'unanimité accepte l'intégration de ces deux voies et précise que le plan et le tableau seront modifiés en conséquence.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Devis AFGiffon

Madame le Maire propose d'approuver les honoraires de l'architecte Giffon à hauteur de 3000 € afin de pouvoir engager au plus vite la réflexion sur l'aménagement des anciens locaux (salle des Fêtes et préau). Le but étant d'être en capacité de déposer un dossier de dotation territoriale si le projet venait à aboutir.

### - Planning des élections :

La proposition des horaires de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles est soumise à l'assemblée. Le planning ainsi validé sera envoyé à chacun des conseillers. Un projet pour les élections législatives sera proposé également pour validation au prochain conseil.



**Le Maire  
Pauline GODET**

Prochain conseil lundi 22 mai 2017 à 20 heures